

**Saison
2026**

Dossier d'Inscription à l'entrée en formation

Titre à Finalité Professionnelle Mention « Moniteur de Padel » (TFP)



LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis
13 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON
03.80.68.24.04
www.ligue.fft.fr/bfc-tennis

FORMATION TFP Moniteur de Padel

Numéro d'habilitation : 2025HABTFPMP010

Code : RNCP40260

FORMATION TFP Moniteur de Padel

Présentation :

- Objectifs Pédagogiques : Cette formation vise à obtenir le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de Moniteur de Padel. Le titulaire du TFP mention « Padel » a le titre de « Moniteur de Padel ». Dans le respect des normes de protection des publics et dans la transmission des valeurs éducatives, le moniteur de padel : • Conçoit et met en œuvre un projet de développement au sein de sa structure, • Organise et promeut des activités d'enseignement et de développement du padel au sein de sa structure • Prépare et encadre des séances d'enseignement du padel en sécurité.
- Cursus de 340 heures : 240 heures minimum en centre et 100 heures minimum en club
- Actions complémentaires : 14 heures (2 jours)

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être âgé de 18 ans révolus à l'entrée en formation
- Être titulaire du PSC1 ou d'une autre qualification admise en équivalence
- Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent aux 10% du classement fédéral (*hors assimilation fédérale*) en fournissant une attestation de licence FFT, justifiant d'un classement dans les 10% du classement FFT PADEL (*hors assimilation tennis*).
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le Padel (*certificat médical de moins de 3 mois - pratique et encadrement PADEL - voir modèle*)

Conditions d'inscription :

- Dossier complet à renvoyer **avant le 3 novembre 2025**

12 places disponibles au maximum

Tests de sélection : 1^{er} décembre 2025

Une épreuve orale avec présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel + Deux épreuves pratiques pour vérifier que le candidat possède une maîtrise technique suffisante pour enseigner le padel à tout public ainsi que son engagement et ses qualités physiques.

DÉBUT - FIN DE LA FORMATION : 05 janvier 2026 – 13 juillet 2026

CERTIFICATION : Mardi 23 et mercredi 24 juin 2026 / **RATTRAPAGE :** Lundi 13 juillet 2026

Le candidat pourra se présenter à la certification sous réserve d'avoir suivi la formation dans son intégralité.

LIEU DE FORMATION : Tennis Padel Grand Besançon. 25, route de Belfort. 25220 THISE

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 3 novembre 2025

COUT DE LA FORMATION : 3500 €

FRAIS DE DOSSIER : 100€

DOSSIER A RENDRE : Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis – 13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON
ou par mail à l'adresse formationsbfc@fft.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Valérie ROUSSEL, ROF : 07.43.15.23.38

FINANCEMENT

⇒ **COUT DE LA FORMATION** : 3500 €

⇒ **FRAIS DE DOSSIER** : 100 €

Pour les salariés, les couts pédagogiques peuvent être pris en charge par les fonds professionnels de la branche sport.

Nous vous invitons à prendre contact avec l'AFDAS pour étudier le meilleur dispositif de financement :

☐ Contrat d'apprentissage (< 30 ans ou TH). Un CDI peut être suspendu par accord entre les 2 parties pour conclure un contrat d'apprentissage avec le même employeur. La durée de la suspension doit être égale à la durée de la formation nécessaire à l'obtention de la qualification professionnelle visée. Art. L6222- 13 du Code du travail.

☐ Contrat de professionnalisation.

☐ Demande d'action individuelle.

☐ Utilisation de votre CPF.

☐ Autres, précisez.....

Toute inscription sera facturée.

CALENDRIER DE SESSION 2025/2026

🔗 Les horaires de formation de 9H à 17H pourront être modifiés par chaque formateur de session selon les disponibilités des publics adultes pour l'encadrement des séances pédagogiques.

décembre-25	janvier-26	février-26	mars-26	avril-26	mai-26	juin-26	juillet-26
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31

ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

NOM Prénom

E-mail Tél. / / / /

N° de sécurité sociale :

Date de Naissance Lieu de Naissance

N° de Licence

Meilleur Classement Padel ANNEE

Club exercice Padel (si activité)

☐ ACTIVITE LIBERALE

☐ CDD

☐ CDI

☐ CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Je m'engage :

- A être salarié pendant la totalité du parcours de formation.
- A être présent pendant la totalité des 35 jours de formation de 9h à 17h et les 100 heures de stage pratique dans une structure de Padel.
- A participer à la journée de positionnement en amont de la formation.

• **Joindre impérativement** les justificatifs des **prérequis** pour rentrer en formation :

⇒ Être titulaire d'une attestation de formation aux de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à l'entrée en formation

⇒ Être licencié FFT au moment de l'inscription en formation

⇒ Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent aux premiers 10% du classement fédéral (hors assimilation fédérale). Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen d'une attestation de licence FFT justifiant d'un classement dans les 10% du classement FFT padel (hors assimilation tennis)

⇒ Être âgé(e) de 18 ans minimum à l'entrée en formation (photocopie carte d'identité R/V)

⇒ Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie l'attestation de recensement et de l'appel de préparation à la Défense.

⇒ Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le padel. Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du padel datant de moins de trois mois

⇒ A régler la différence entre le coût pédagogique de la formation et les sommes obtenues par les organismes financeurs. A régler la totalité des couts de formation pédagogiques en l'absence d'attestation de prise en charge (employeur, OPCO, ...). Des prélèvements mensuels pourront être mis en place. Toute inscription sera facturée.

⇒ A régler les frais de dossier (100€) par chèque à l'ordre de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis (pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leur dossier par mail, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter en amont afin d'obtenir le RIB de la Ligue et de nous adresser ensuite un justificatif du virement bancaire - formationsbfc@fft.fr)

⇒ À procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif sur le portail du ministère des sports : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication> impérativement au plus tard après les EPMS. Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal)

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

DECLARATION D'ENGAGEMENT ET D'HONORABILITE

Je soussigné(e)

- Reconnais avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.

- Déclare me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.

- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Intérieur de la Formation.

- Déclare dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).

- Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous : « I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus : 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal. 2) Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code. 3) À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code. 4) À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code. 5) À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code. 6) À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code. 7) Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique. 8) Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code. 9) À l'article 1750 du code général des impôts.

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue xx et l'Institut de Formation du tennis.

- Atteste* sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il(elle) serait salarié(e).

- S'engage après le démarrage de la formation à procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication> Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

*Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Économique Européen ou Confédération Suisse

Fait à _____, Le ____/____/____

Signature

DEMANDE D'ALLEGEMENT AUPRES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation si vous justifiez de compétences équivalentes à une ou plusieurs BC. Les demandes d'allègement sur le plan individuel de formation seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation. Cet allègement ne vous dispense pas de la certification de la ou des BC correspondantes.

Nom : _____ Prénom : _____

Sollicitation d'un allègement de formation : ☐ Oui ☐ Non

Bloc de compétences	Intitulé - Programme	Allègement demandé (Précisez oui ou non)
BC1	Concevoir et mettre en œuvre un projet de développement du padel au sein d'une structure (50 heures)	
BC2	Organiser et promouvoir des activités d'enseignement et de développement du padel au sein d'une structure (50 heures)	
BC3	Préparer et encadrer des séances d'enseignement du padel en sécutié (120 heures)	

Signature du (de la) candidat(e) :

VAE - AUPRÈS DE LA FFT

Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ?

☐ OUI

☐ NON

Avez-vous l'attestation de recevabilité ?

☐ OUI

☐ NON

⇒ Si vous êtes en situation de handicap : une mesure de compensation est possible, contactez votre référent Handicap : *Michel FARCY 06 86 41 70 32 – michel.farcy@fft.fr*

⇒ Mobilité Internationale : votre référent Mobilité / Monsieur Gautier Rigaut / 01 47 43 29 69 / grigaut@fft.fr

ENGAGEMENT DU CLUB – EMPLOYEUR

CLUB :

Raison sociale :

Siret Code APE Effectif :

Adresse :
.....

Code postal / Ville :

Tél. / / / Courriel

PRESIDENT

NOM Prénom

Courriel Tél. / / /

Pour les salariés, les couts pédagogiques peuvent être pris en charge par les fonds professionnels de la branche Sport. Nous vous invitons à prendre contact avec l'AFDAS pour étudier le meilleur dispositif de financement :

☐ Contrat d'apprentissage (< 30 ans ou TH).

☐ Contrat d'apprentissage pour les salariés en CDI. Le contrat de travail peut être suspendu par accord entre les 2 parties pour conclure un contrat d'apprentissage avec le même employeur. La durée de la suspension doit être égale à la durée de la formation nécessaire à l'obtention de la qualification professionnelle visée. Art. L6222-13 du Code du travail

☐ Contrat de professionnalisation.

☐ Demande d'action individuelle.

☐ Utilisation du compte CPF

☐ Autres, précisez.....

Toute inscription sera facturée.

Je m'engage :

☐ A entreprendre avec le candidat les démarches administratives nécessaires à la prise en charge des couts pédagogiques de la formation du stagiaire, impérativement au plus tard avant le 1er jour de formation et si possible au plus tôt. En l'absence d'accord, les couts pédagogiques seront automatiquement à la charge du candidat.

☐ A libérer votre stagiaire salarié pendant la totalité du calendrier de formation selon un programme préétabli. Il n'est pas autorisé à travailler dans son club les jours de formation. Les heures de formation sont comprises sur le temps de travail.

☐ A confier 100h minimum d'enseignement du Padel au stagiaire en structure d'alternance.

☐ À rémunérer et dégager sur le temps de travail du (de la) tuteur(trice) ou maître d'apprentissage (Article L6223-7 du code du travail) les disponibilités nécessaires à sa formation (21 heures), à l'accompagnement de l'apprenti(e) dans le club et aux relations avec le centre de formation (min. 39h).

☐ À soutenir le(la) candidat(e) dans la conception et la coordination d'un projet d'actions au sein de votre club et à lui confier l'enseignement auprès de tous les publics (y compris de l'entraînement).

Date et signature :

ENGAGEMENT DU TUTEUR OU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Les tuteurs et les maîtres d'apprentissage doivent :

⇒ Être titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement du padel ou du tennis au moins équivalent au TFP padel et justifier d'au minimum deux années d'expérience professionnelle d'encadrement du padel (*joindre une attestation*).

⇒ Être salarié par la structure d'accueil.

Je soussigné(e) _____

À être le tuteur de Mr, Mme, _____

☐ En qualité d'enseignant(e) professionnel(le) de Padel titulaire au TFP Padel*

☐ En qualité d'enseignant(e) professionnel(le) de Tennis titulaire d'un diplôme d'état (BE1, BE2, DE, DES)*

**Joindre mon diplôme d'état ou TFP et ma carte professionnelle.*

Fonction : _____

☐ Tuteur(trice) interne

☐ Tuteur(trice) externe

Je m'engage :

– À être tuteur(trice) ou maître d'apprentissage de Mr, Mme

– À suivre une formation de 7 heures.

– À assurer 15 heures minimums de mission tutorale d'accompagnement du (de la) stagiaire et de relations avec le centre de formation pour :

- Accueillir, aider, informer et guider le tuteuré ;
- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de l'emploi du temps du tuteuré ;
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
- Participer au suivi de formation en proposant un avis consultatif et sans évaluer le candidat qu'il tutore.

Les coûts pédagogiques de la formation de maître d'apprentissage ou tuteur(trice) sont facturés à 15€/h et peuvent être pris en charge par l'AFDAS. Les coûts liés à l'exercice de la mission tutorale peuvent être financés par l'AFDAS à hauteur de 100€/mois pour les stagiaires, uniquement si le(la) tuteur(trice) a suivi une formation à sa fonction de tuteur(trice) ou maître d'apprentissage. Cette aide est versée au club employeur.

Date : ____ / ____ / ____

Signature
du (de la) tuteur(trice) de club

Signature du (de la) Président(e)
de la structure d'alternance

Signature du (de la) Président(e) de club
du tuteur(trice) externe

Constitution du dossier

⇒ **Prérequis à joindre au dossier d'inscription au plus tard à la date de l'entrée en formation :**

- Être titulaire d'une attestation de formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à l'entrée en formation
- Être licencié FFT au moment de l'inscription en formation
- Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent aux premiers 10% du classement fédéral (hors assimilation fédérale). Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen d'une attestation de licence FFT justifiant d'un classement dans les 10% du classement FFT padel (hors assimilation tennis)
- Être âgé(e) de 18 ans minimum à l'entrée en formation (photocopie carte d'identité)
- Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie l'attestation de recensement et de l'appel de préparation à la Défense.
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le padel. Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du padel datant de moins de trois mois

⇒ **Pour rentrer en formation, vous devez également :**

- Chaque candidat en Contrat d'Apprentissage doit s'inscrire auprès du CFA des Métiers (fiche préalable d'inscription au CFA).
- Tout candidat ayant satisfait aux épreuves des tests d'entrée doit obligatoirement trouver avant l'entrée en formation une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil pour son application pédagogique, afin de respecter le principe de l'alternance de la formation.

⇒ **Éléments complémentaires à joindre au dossier d'inscription :**

- ☐ Attestation d'engagement de l'Employeur.
- ☐ Attestation d'engagement du Tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage
- ☐ Copies du diplôme et de la carte professionnelle du tuteur pédagogique enseignant diplômé d'Etat
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Un curriculum vitae
- ☐ Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité
- ☐ Une attestation d'assuré(e) social en cours de validité (document papier)
- ☐ Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité
- ☐ Copie de la carte d'étudiant
- ☐ Deux photos d'identité (avec votre nom au dos)
- ☐ Copie de vos diplômes fédéraux et/ou d'Etat en vue d'équivalence ou d'allègement
- ☐ Règlement de 100€ pour les frais de dossier (Virement ou chèque à l'ordre de la Ligue BFC de Tennis)

⇒ Nom et Prénom :

ACCUSE DE RECEPTION

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

La Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis a bien reçu votre dossier d'inscription complet.

Vous serez averti (e) par mail de la suite donnée à votre dossier.

Nous vous demandons de contacter impérativement La Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis dans l'hypothèse où la convocation ne vous serait pas parvenue une semaine avant le 1^{er} jour de la formation.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Dr.....
atteste que l'état de santé de M.....
ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement du PADEL.

Fait à Le

Signature du médecin	Cachet du médecin
----------------------	-------------------

